

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2022

 $\diamond\,\diamond\,\diamond\,\diamond\,\diamond$

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS



Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni le mercredi 7 décembre 2022 à 20 H 30, Grande Salle - Maison du Temps Libre à La Ferrière.



22-112 Budget Commune / Ouverture de crédits anticipés

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits anticipés d'investissement au titre de l'exercice 2023, pour un montant global de 446 000,00 € réparti sur les opérations suivantes :

Opérations	Désignation	Montant prévu au BP 2022	Limite des 25%	Inscription anticipée
Chap. 204		10 634,00 €		0,00€
Chap. 20 Immobili	sations Incorporelles			
- 2051 Concession	ns et droits similaires	28 460,00 €		5 000,00 €
Chap. 21 Immobili	sations Corporelles			
- 21838 Matériel	de bureau et informatique			10 000,00 €
- 21848 Mobilier		23 264,00 €		3 000,00 €
- 2185 Matériel de	e téléphonie			1 000,00 €
- 2188 Autres imn	nobilisations corporelles			2 000,00 €
11	Hôtel de Ville	565 013,04 €		200 000,00€
16	Groupe scolaire "Anita Conti"	12 200,00 €		5 000,00 €
17	Voirie	478 000,00 €		80 000,00 €
20	Pôle Culturel	342 251,20 €		20 000,00 €
25	Opérations immobilières	100 000,00 €		5 000,00 €
27	Complexe Sportif	236 500,00 €		40 000,00 €
28	Cimetière paysager	30 000,00 €		5 000,00 €
30	Bâtiments	71 900,00 €		50 000,00 €
31	Cadre de vie	96 500,00 €		10 000,00 €
33	Centre Technique Municipal	84 800,00 €		5 000,00 €
37	Travaux ADAP	5 000,00 €		5 000,00 €
	TOTAL	2 084 522,24 €	521 130,56 €	446 000,00 €

- INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

22-113 Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 les tarifs TTC suivants :

1) Locations de salles communales/tarifs journaliers

MANIFESTATIONS	SALLE 4	COMPLEXE SPORTIF	
MANIFESTATIONS	SALLE 4	Salle d'accueil	
Associations Communales : Réunions et concours divers	Gratuit	Gratuit	
Vin d'honneur mariage	40.00 €	/	
Sépulture / messes de souvenir	15,00 €	/	
Associations extérieures et entreprises Ferriéroises	75,00 €	200,00 €	

Désignation	Tarif/jour
Salle de judo	30,00 €

Locations de matériels

Désignation	Tarifs	Unité
Chaises	0,40 €	Unité
Tables	0,80 €	Ml
Ganivelles	2,50 €	Unité

2) Photocopies/Impressions/Scan

a. Particuliers

Type prestation		N	Noir et Blanc	
		Recto	Recto-verso	
Photocopie A4	Papier fourni par la Mairie	0,15 €	0,20 €	
Photocopie A3	Papier fourni par la Mairie	0,30 €	0,40 €	
Scan A4 et envoi par email		0,15 €	0,20 €	
Scan A3 et envoi par email		0,30 €	0,40 €	
Impression de documents A4 à partir d'un PC		0,15 €	0,20 €	
Impression de documents A3 à partir d'un PC		0,30 €	0,40 €	

Gratuité des prestations listées au 2.a pour les personnes de la commune demandeurs d'emploi.

Pas de prise en charge des clés USB pour des raisons de sécurité informatique.

b. Associations communales

Type photocopie		Noir et Blanc		
		Recto	Recto-verso	
	Papier fourni par la Mairie	0,04 €	0,06 €	
A4	Papier fourni par l'association	0,02 €	0,03 €	
4.2	Papier fourni par la Mairie	0,08 €	0,12 €	
A3	Papier fourni par l'association	0,04 €	0,06 €	

c. Résidence Durand-Robin et La Roche sur Yon Agglomération (Multi-accueil Chapi-Chapo)

Type photocopie		Noir et Blanc		Couleur	
	туре риососоріе	Recto	Recto-verso	Recto	Recto-verso
A 4	Papier fourni par la Mairie	0,04 €	0,06 €	0,08 €	0,12 €
A4	Papier fourni le demandeur	0,02 €	0,03 €	0,04 €	0,06 €
4.2	Papier fourni par la Mairie	0,08 €	0,12 €	0,16 €	0,24 €
A3 -	Papier fourni le demandeur	0,04 €	0,06 €	0,08 €	0,12 €

3) Fourniture de banderoles aux associations

Désignation	Tarifs
Création	114,84 € / banderole
Modification	15.00 € + 1.44 € / lettre

4) Vente de terre de végétale

Désignation	Tarifs	Unité
Terre végétale	5,00 €	m³

5) <u>Vente de livres sur la Commune de LA FERRIERE</u>

Désignation	Tarifs	Unité
Vente livres La Ferrière	25,00 €	Unité

6) Animaux errants

Forfaits	Tarifs
Forfait de prise en charge	20,00 €
Pension par nuitée	15,00 €
Transport de l'animal à la SPA	15,00 €

7) Branchement compteurs d'eau et d'électricité

Lieu	Tarif	Périodicité
Place du Marché	20,00 € / mois	1 fois par semaine

8) Concessions de cimetières

Concessions	Tarifs
Trentenaires	
- Un emplacement	100,00 €
- Un emplacement + un caveau 1 place	1 000,00 €
- Un emplacement + un caveau 2 places	1 400,00 €
Cavurnes	
- 15 ans	350,00 €
- 30 ans	500,00 €
Colombarium	

- 15 ans	500,00 €
- 30 ans	750,00 €
Renouvellement de la durée des Concessions	100,00 €
Jardin du Souvenir	
- Dispersion des cendres	60,00 €
- Plaquette Mur du souvenir	20,00 €

9) Encarts publicitaires

T D	D	Pages intérieures	2 ^{ème} et 4 ^{ème} de couverture	
Type d'encart Dimension de l'encart		Tarifs nets - non soumis à la TVA		
Encart pleine page	130 x 190 mm	540,00 €	1 150,00 €	
Encart ½ page	130 x 93 mm	470,00 €	750,00 €	
-	63 x 93 mm	370,00 €	550,00 €	
Encart ¼ page	130 x 45 mm	370,00 €	550,00 €	
Encart 1/8ème de page	63 x 45 mm	240,00 €	-	
Encart 1/16ème de page	63 x 20 mm	130,00 €	-	

22-114 Budget Commune / Décision modificative n°1 au BP 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget de la commune tel que ci-dessous :

			DEPENSES	
DESIGNATION		BP 2022	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
64111	Rémunération principale	882 490,00 €		10 000,00 €
64131	Rémunérations	276 435,00 €		9 000,00 €
Chapit	re 012- Charges de personnels et frais assimilés	1 968 253,00 €	0,00€	19 000,00 €
65748	Subventions de fonctionnement assoc	259 380,20 €	19 000,00 €	
Chap	oitre 65 - Autres charges de gestion courantes	689 553,74 €	19 000,00 €	0,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT		19 000,00 €	19 000,00 €	
			0,0	0 €

22-115 Budget Commune / Prise en charge des frais de missions des bénévoles de la bibliothèque

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de missions des bénévoles de la bibliothèque ayant signés la charte de coopération du bibliothécaire pour la formation citée ci-dessus.
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

22-116 Création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie / Demande de subvention à l'Etat pour DETR au titre de la transition énergétique

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour une demande de subvention au titre de la DETR ou DSIL le programme « Rénovation thermique et transition énergétique ».
- APPROUVE le plan de financement défini comme suit :

Dépenses HT		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Travaux (APD)	645 000,00 €	REGION (transition énergétique)	100 000,00 €	15,50 %
dont :		DETR (transition énergétique)	315 970,00 €	48,99 %
Lot Etanchéité : 28 000 €		SYDEV	100 000,00 €	15,50 %
Lot Menuiseries extérieures aluminium : 215 000€		Sous-total	515 970,00 €	80,00 %
Lot Chauffage - Ventilation : 402 000 €		Autofinancement (assurance)	129 030,00 €	20,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	129 030,00 €	20,00 %
Total dépenses HT	645 000,00 €	Total Recettes	645 000,00 €	100,00 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents se rapportant à celui-ci et notamment la demande de subvention.
- 22-117 Création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie / Demande de subvention à la Région des Pays de la Loire au titre du dispositif « Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics »

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Région Pays de la Loire pour une demande de subvention au titre du dispositif « Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics ».

APPROUVE le plan de financement défini comme suit :

Dépenses HT		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Travaux (APD)	645 000,00 €	REGION (transition énergétique)	100 000,00 €	15,50 %
dont :		DETR (transition énergétique)	315 970,00 €	48,99 %
Lot Etanchéité : 28 000 €		SYDEV	100 000,00 €	15,50 %
Lot Menuiseries extérieures aluminium : 215 000€		Sous-total	515 970,00 €	80,00 %
Lot Chauffage - Ventilation : 402 000 €		Autofinancement (assurance)	129 030,00 €	20,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	129 030,00 €	20,00 %
Total dépenses HT	645 000,00 €	Total Recettes	645 000,00 €	100,00 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents se rapportant à celui-ci et notamment la demande de subvention.

22-118 Restauration centrale / Fixation du prix des repas de l'école publique Anita Conti

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le prix des repas à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

Ecole Publique Anita Conti	Enfant: 3,47 €	
	Adulte : 5,65 €	

22-119 Convention pour la location de la salle de l'Amicale Laïque

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de la mise à disposition de la salle de l'Amicale Laïque à la commune moyennant la somme de 10 € de l'heure.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

22-120 Le Grand R Scène Nationale - Convention pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du Festival « Roulez Jeunesse! »

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à intervenir pour la programmation du spectacle *Polar Grenadine* dans le cadre du festival *Roulez Jeunesse!*.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

22-121 ZAC du Plessis / Établissement Public Foncier - Avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un programme de logements mixtes

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un programme de logements mixtes à la ZAC du Plessis présenté par l'Établissement Public Foncier de la Vendée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°4 et tous les documents nécessaires à cette affaire.

22-122 Lotissement « Les Hauts de la Pironnière / Vendée Logement et Coopérative Vendéenne du Logement- Cession de terrains - frais de branchements individuels et exonération de la Taxe aménagement.

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder gratuitement à la SA d'HLM « Vendée Logement esh », l'Ilot A d'une contenance de 1 130 m² et l'Ilot B d'une contenance de 530 m² sur le lotissement « Les Hauts de la Pironnière ».
- **DECIDE** de céder gratuitement à la Coopérative Vendéenne du Logement le lot 1 d'une contenance de 291m² et le lot n° 2 d'une contenance de 293m² sur le lotissement « Les Hauts de la Pironnière ».
- MANDATE Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cette fin.
- **DECIDE** de faire bénéficier les opérations locatives de logements HLM (ainsi que l'autorise l'art 1585CII du Code Général des Impôts) de l'exonération de la Taxe Locale d'Aménagement instituée dans la Commune par délibération n°11-136 du 9 novembre 2011 et de la participation pour le financement des voies nouvelles et réseaux.
- **DECIDE** de faire participer la SA d'HLM « Vendée Logement esh » et la Coopérative Vendéenne du Logement aux frais de branchements individuels qui seront réalisés par la Commune, par le versement d'une somme forfaitaire :

- 50 000 € TTC pour la réalisation de 2 logements PSLA, soit 25 000 par logement.
- 30 000 TTC pour la réalisation de 3 logements locatifs individuels social, soit 10 000 € par logement.
- 72 000 € TTC pour la réalisation de 8 logements locatifs intermédiaires social, soit 9 000 € par logement.

22-123 Conseil Départemental de la Vendée / Convention de partenariat fixant les modalités de gestion des espaces naturels sensibles du Plessis Bergeret

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **APROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil Départemental de la Vendée fixant les modalités de gestion des espaces naturels sensibles du Plessis Bergeret.
- PRECISE que la convention est conclue pour une durée de cinq ans du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

22-124 Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées / Rapport annuel 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2021 de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapés.
- ADOPTE le rapport annuel 2021 de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapés.

22-125 Mise à jour de la Charte d'utilisation du service Wifi public des salles communales

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à jour de la Charte d'utilisation du service Wifi.

22-126 Mise en œuvre du Procès-verbal électronique (PVe)

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de La Ferrière.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

22-127 Motion du Conseil Municipal de La Ferrière exprimant sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur la capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptées aux besoins de la population

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 votes contre de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck ayant donné pouvoir à MOREAU Marie-Claude, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège):

- APPROUVE la motion.
- PRECISE que la présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département.

22-128 Personnel / Planète Jeunes - Création de postes non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 7 emplois occasionnels :

Motif du recours à un agent contractuel selon l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 : Contrat à durée déterminée établi en applications des dispositions de l'article 3-I-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour accroissement saisonnier d'activité (Catégories A, B et C)

Durée du contrat : 1 semaine : du 19 au 25 décembre 2022

Niveau de rémunération :

Titulaire BAFA + AFPS(*): IB: 389 - IM: 356

Titulaire BAFA/CAP Petite Enfance: IB: 386 - IM: 354

Stagiaire BAFA: IB: 385 - IM: 353

AFPS(*) Uniquement: IB: 385 - IM: 353

Sans formation -18 ans: IB: 384 - IM: 352

(*) AFPS: Formation de Base aux Premiers Secours

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

22-129 Personnel / Mise à jour du tableau des effectifs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité, approuve la création et la suppression des postes suivants :

- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2ème Classe, à temps complet à compter de ce jour,
- Suppression d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère Classe à temps complet à compter de ce jour.

22-130 Désignation de la salle des délibérations du Conseil Municipal

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le réfectoire de la Maison de l'Enfance, qui répond aux obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sera désormais le lieu habituel pour les délibérations du Conseil Municipal.
- PRECISE que cette délibération prend effet à compter du 1er janvier 2023.